

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PEVÈLE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION CC_2021_231

OBJET :

COMMISSION 4

FINANCES

*Vote des taux de
fiscalité locale pour
l'année 2022*

Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires présents : 39

Suppléant présent : 0

Procurations : 10

Nombre de votants : 49

L'an deux mille vingt-et-un, le 13 décembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à PONT-A-MARCQ sous la présidence de Monsieur Luc FOUTRY, Président, pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 6 décembre 2021, conformément à la loi.

Présents :

Luc FOUTRY, Président
Marie CIETERS, 1^{ère} Vice-Présidente
Bernard CHOCRAUX, 2^{ème} Vice-Président
Michel DUPONT, 3^{ème} Vice-Président
Yves LEFEBVRE, 4^{ème} Vice-Président
Joëlle DUPRIEZ, 5^{ème} Vice-Présidente
Bruno RUSINEK, 6^{ème} Vice-Président
Arnaud HOTTIN, 7^{ème} Vice-Président
Benjamin DUMORTIER, 8^{ème} Vice-Président
Nadège BOURGHELLE-KOS, 9^{ème} Vice-Présidente
Sylvain CLEMENT, 10^{ème} Vice-Président
Bernadette SION, 11^{ème} Vice-Présidente
Jean-Louis DAUCHY, 12^{ème} Vice-Président

Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Thierry BRIDAULT, Franck SARRE, Vincent LAVALLEZ, Olivier VERCRUYSE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Odile RIGA, Thierry DEPOORTERE, Paul DHALLEWYN, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Michel PIQUET, Valérie NEIRYNCK, Coralie SEILLIER, Luc MONNET, Michel MAILLARD, Jean-Paul VERHELLEN, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

Frédéric PRADALIER, procuration à Pascal FROMONT
Patrick LEMAIRE, procuration à Philippe DELCOURT
Vinciane FABER, procuration à Jean-Luc LEFEBVRE
François-Hubert DESCAMPS, procuration à Bernard CHOCRAUX
Sylvain PEREZ, procuration à Paul DHALLEWYN
Carine JOURDAIN, procuration à Michel PIQUET
Gilda GRIVON, procuration à Michel PIQUET
Frédéric SZYMCZAK, procuration à Ludovic ROHART
Thierry LAZARO, procuration à Marie CIETERS
Didier WIBAUX, procuration à Bruno RUSINEK

Etaient Absents excusés :

Régis BUE, Isabelle LEMOINE, Marcel PROCUREUR

Secrétaire de Séance : Valérie NEIRYNCK

COMMISSION 4

FINANCES

Vote des taux de fiscalité locale pour 2022

Le Conseil Communautaire

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1639 A,

Vu la présentation du budget primitif 2022,

Oui l'exposé de son Président,
APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE (par 49 voix POUR, 0 Voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 49 VOTANTS)

- **De fixer les taux de fiscalité directe locale pour 2022 aux niveaux suivants :**
 - **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 2,90 %**
 - **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 2,92 %**
 - **Cotisation foncière des entreprises : 26,24 %**

Pour mémoire, suite à la réforme de la taxe d'habitation, le taux de taxe d'habitation appliqué sur notre territoire en 2022 sur les résidences autres que principales, reste égal au taux appliqué en 2019, soit 11,51 %.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

Luc FOUTRY

